



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES DE LEED® CANADA-NC 2009
MODÈLE #90 - ÂME VIDE

CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* DU MODÈLE #90

MR 3

Réutilisation des matériaux

Ne s'applique pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

NC : Consacrer au moins 5 % (1 point) ou 10 % (2 points) du coût total des matériaux de construction pour l'achat de **matériaux récupérés, remis à neuf ou réutilisés**.

Les portes de PUSM peuvent seulement contribuer à ce crédit lorsqu'elles sont **récupérées ou réutilisées** dans le cadre d'un autre projet ou si elles sont utilisées à d'autres fins dans le même projet.

Les **matériaux récupérés** ou **réutilisés** sont des matériaux de construction qui sont récupérés de bâtiments existants ou de chantiers de construction et réutilisés.

Parmi les matériaux récupérés courants, on trouve des éléments structuraux tels que des poutres et des poteaux, des revêtements de sol, des portes, des ouvrages d'ébénisterie, des briques et des éléments décoratifs.

MR 4

Contenu recyclé

1-2 points

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ayant un **contenu recyclé** pour que la somme du contenu recyclé **post-consommation** et de la moitié du **contenu pré-consommation** constitue au moins 10 % (1 point) ou 20 % (2 points) de la valeur totale des matériaux du projet.

La porte #90 de PUSM permet de contribuer au crédit MR 4, car elle a un contenu recyclé **pré-consommation** et **post-consommation**.

La porte #90, aura des pourcentages de contenu recyclé différents, selon les assemblages de composantes et de sélection de fournisseurs, tels que présentés dans le tableau suivant :

Porte #90		Contenu Recyclé	
Âme	Face	Pré-consommation	Post-consommation
Honeycomb Core	Panneau Fibrex Plus	29,66 %	5 %
Honeycomb Core	Panneau HDF Glacier Clear	60,59 %	5 %

PUSM fournira les données de contenu recyclé spécifiques, selon les composantes choisies, lors d'un projet LEED®

PUSM a tous les documents requis pour la documentation LEED, et peut ainsi fournir rapidement toutes les informations dans le cadre d'un projet.

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)





CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES DE LEED® CANADA-NC 2009
MODÈLE #90 - ÂME VIDE

CRÉDITS
VISÉS

STRATÉGIES
DURABLES

POINTS
POTENTIELS

RELATION
AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ*
DU MODÈLE #90

MR 5

Matériaux régionaux

Ne contribue pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été **extraits, recueillis, récupérés et traités** dans un rayon de **800 km** (500 milles) (**2 400 km** s'ils sont expédiés par train ou par bateau) **du site de fabrication finale**.

Démontrer que le **site de fabrication finale** de ces produits est situé dans un rayon de **800 km** (500 milles) (**2 400 km** s'ils sont expédiés par train ou par bateau) **du chantier de construction**.

Si seule une **fraction d'un produit** ou d'un matériau est **extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement**, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de **20 %** (1 point) ou **30 %** (2 points).

La porte #90 de PUSM ne permet pas de contribuer à ce crédit puisque ses composantes ont été **extraites, recueillies, récupérées et traitées** à plus de **800 km (par camion)** ou **2 400 km (par train ou bateau)** du lieu de fabrication finale.

De plus, le calcul de ces pourcentages a été effectué en considérant les exigences du crédit **MR 5** et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication finale des produits de PUSM est situé au Québec à **Montréal (H1Z 4J8)**.

MR 7

Bois certifié

Ne contribue pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Utiliser un minimum de **50 %** (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du **Forest Stewardship Council (FSC)** pour les produits et matériaux à base de bois. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpente, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois.

Inclure les matériaux installés de manière permanente dans le projet. Les produits du bois acheté pour utilisation temporaire dans le projet peuvent être inclus au calcul, au choix de l'équipe de projet. Le cas échéant, tous les matériaux de ce type doivent être inclus au calcul. Le mobilier peut être inclus également s'il est inclus avec uniformité dans les crédits **MR 3** : Réutilisation des matériaux au crédit **MR 7** : Bois certifié.

PUSM n'est pas certifié **FSC**. Toutefois, la porte #90 contient environ **95 %** de composantes de bois, selon les options sélectionnés.

Le crédit **MR 7**, exclut les composantes de bois recyclé post-consommation.

PUSM a tous les documents requis pour la documentation LEED, et peut ainsi fournir rapidement toutes les informations dans le cadre d'un projet.

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. **VERTIMA INC.** procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.

Numéro Fiche Vertima : **FVERT-14-1005-03**
En vigueur depuis : **novembre 2010**
Dernière mise à jour : **mai 2017**

Données techniques documentées et validées par :



www.vertima.ca



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES DE LEED® CANADA-NC 2009
MODÈLE #90 - ÂME VIDE

QUALITÉ DES ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS (QEI)

CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* DU MODÈLE #90

QEI 3.2 Option 2

Plan de la gestion de la QAI: Avant l'occupation

1 point

Indirecte

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Élaborer un plan de gestion de la QAI et le mettre en œuvre après l'installation de tous les produits de revêtement et après le nettoyage complet du bâtiment avant l'occupation:

Option 2 : Analyse de l'air

Une fois la construction achevée et avant l'occupation du bâtiment, réaliser des analyses de la QAI pour recueillir des données de base, en utilisant les protocoles d'analyse conformes au « Compendium of Methods for the Determination of Air Pollutants in Indoor Air » de l'Environmental Agency (EPA) des États-Unis et conformes aux détails additionnels fournis dans le guide de référence LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables.

Les portes de PUSM peuvent contribuer indirectement au crédit QEI 3.2 - Option 2 : Analyse de l'air puisqu'elles ne contiennent pas d'urée formaldéhyde ajoutée dans leur fabrication, lorsque spécifié dans le cadre d'un projet LEED®.

QEI 4.1

Matériaux à faibles émissions: Adhésifs et produits d'étanchéité

Ne s'applique pas

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Tous les adhésifs et produits d'étanchéité utilisés à l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) doivent satisfaire aux exigences suivantes dans la mesure où elles s'appliquent à la portée du projet :

- Adhésifs, produits d'étanchéité et apprêts pour produits d'étanchéité : **South Coast Air Quality Management District (SCAQMD) Rule #1168**. Les limites de **composés organiques volatils (COV) sont** indiquées au tableau ci-dessous et correspondent aux limites prévues par les modifications du 7 janvier 2005 en vigueur depuis le 1er juillet 2005.

Le crédit QEI 4.1 prend uniquement en compte les adhésifs et produits d'étanchéités appliqués au chantier et à l'intérieur du bâtiment délimité par le pare-vapeur.

PUSM considère toutefois important de minimiser les teneurs en COV de tous les adhésifs utilisés pour l'ensemble de leurs portes, dont voici la liste:

Fabricants	Nom du Produits	Teneur en COV en g/L
Dural	G-2360	< 50 g/L
Dural	G-2424	1,7 g/L
Tri-Tex	Tribond X-4057HV	30,4 g/L

QEI 4.4

Matériaux à faibles émissions: bois composite et adhésifs pour stratifiés

1 point

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles utilisés dans l'intérieur du bâtiment (du côté intérieur du système d'étanchéité et appliqués sur place) ne doivent contenir aucune résine d'urée formaldéhyde ajoutée. Les adhésifs de complexage pour stratifiés utilisés pour fabriquer sur place et en atelier des assemblages en bois composite et en produits à base de fibres agricoles ne doivent contenir aucune résine d'urée formaldéhyde ajoutée.

Les produits de bois composite et les produits à base de fibres agricoles sont définis comme suit : panneaux de particules, panneaux de fibre de bois à densité moyenne (MDF), contreplaqué, panneaux de paille de blé, panneaux de carton-paille, substrats de panneaux et âmes de portes. Les matériaux considérés comme des appareils, du mobilier et de l'équipement ne sont pas considérés comme des éléments du bâtiment de base et ne sont pas inclus

Ce crédit s'applique à tous les produits de bois composite et produits à base de fibres agricoles ainsi qu'aux adhésifs pour stratifiés. Tous ces produits ne doivent contenir aucune résine d'urée-formaldéhyde ajoutée même dans le cadre du processus de fabrication en usine.

La majorité des fournisseurs de PUSM offre des produits sans urée formaldéhyde ajoutée.

Lorsque spécifié, PUSM porte une attention particulière dans le cadre d'un projet LEED® afin de s'assurer de respecter la conformité du crédit QEI 4.4.

PUSM a tous les documents requis pour la documentation LEED, peut ainsi fournir rapidement les informations dans le cadre d'un projet.

L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients et leurs fournisseurs qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima documente, analyse et valide toutes les pièces justificatives recueillies en conformité avec la norme CAN/CSA ISO 14021. Toutefois, Vertima ne peut être tenu responsable d'informations erronées, ou pouvant induire en erreur. VERTIMA INC. procède annuellement à une mise à jour de la Fiche Vertima auprès de ses clients afin de maintenir un contrôle de qualité.





CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES DE LEED® CANADA-NC 2009
MODÈLE #90 - ÂME VIDE

CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU CRÉDIT

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* DU MODÈLE #90

ID 1 Mode 2

Innovation en design

1 point

Directe

COMMENTAIRES

La porte #90 de PUSM pourraient favoriser l'atteinte de performances exemplaires pour le crédit suivant (mode 2 : performance exemplaire) :

MR 4 - Innovation, performance exemplaire si le projet obtient **30 % de contenu recyclé**.

Le produit en lui seul n'accorde pas la performance exemplaire des crédits, tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les objectifs de ce crédit.

INNOVATION EN

Exigences du crédit

Mode 2 : Performance exemplaire (1-3 points)

Atteindre une performance exemplaire dans un crédit existant qui prévoit la **performance exemplaire** telle que décrite dans le guide de référence **LEED® Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables**. Un point pour performance exemplaire est obtenu lorsque le projet double les exigences du crédit et/ou atteint le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit LEED® existant.

Un point est attribué pour chaque performance exemplaire réalisée. Un maximum de 3 points peut être attribué en vertu du mode 2 – **Performance exemplaire du crédit ID 1**.

PR 2

Priorité régionale

1 point

Directe/
indirecte

COMMENTAIRES

La porte #90 de PUSM pourraient contribuer à ce crédit, puisque le crédit **MR 5** fait partie de la liste des priorités régionale au Canada dans les provinces suivantes : Alberta, Saskatchewan, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et île du Prince-Édouard.

Pour une liste complète des crédits applicables comme crédit de priorité régionale se référer au site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCA) à www.cagbc.org, à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.

PRIORITÉ RÉGIONALE (PR)

Exigences du crédit

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une **OU** de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.

Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. **Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.**

PUSM a tous les documents requis pour la documentation LEED, peut ainsi fournir rapidement les informations dans le cadre d'un projet.



POINT

TOTAL

JUSQU'À 6 POINTS POSSIBLES

Le modèle de porte #90 de PUSM peuvent contribuer à l'atteinte de six (6) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009.

* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

